



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	27.03.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	N01.02 MP-080177 - Upn.Ferney-Coppet et 3ème voie Vengeron Coppet-Nyon (VCN) - APR BSA phases MK/AP (ID 8526)
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	254557
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1324961
<b>Date de publication SIMAP</b>	22.03.2023
<b>Adjudicateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
<b>Organisateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de Gestion des projets, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	12.04.2023, sur simap
<b>Rendu documents</b>	11.05.2023 à 23h59, le timbre postal fait foi Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie Spécialité BSA
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	L'OFROU est porteur du projet « N01/Section 2 & 6 UPlaNS Vengeron- Coppet-Nyon », « Suppression Goulet Vengeron - Coppet 3ème voie » et « Suppression Goulet Coppet - Nyon 3ème voie », ci-après dénommés indissociablement « projet VCN ».  Le projet vise à assurer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'entretien du tronçon entre le Vengeron et Nyon dans le cadre de l'UPlaNS.</li> <li>• l'élimination des goulets d'étranglement par la création d'une troisième voie sur la route nationale N01 sur le secteur Vengeron- Coppet-Nyon, entre le km 14.485 et 33.450, visant à remédier aux futurs embouteillages du tronçon.</li> </ul> L'étude d'une R-BAU sur le secteur VCN qui sera réalisée en option.  Le projet VCN a fait l'objet d'un Concept global de maintenance (EK) et d'un Projet général (GP). Le présent mandat concerne les prestations d'APR en vue de l'établissement de la phase MK (concept d'intervention) et AP (projet définitif) des domaines BSA D1 à D9.
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Admise, 50 % maximum.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
<b>Conditions de participation</b>	Voir critères d'aptitude (Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire supérieur au double du montant annuel du marché; Déclaration volontaire du soumissionnaire signée)
<b>Critères d'aptitude</b>	Capacité technique du soumissionnaire Capacité économique et financière du soumissionnaire Aptitudes et disponibilités des personnes-clés

<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS [40%] C1.1 Chef de projet [25%] C1.2 Adjoint au chef de projet [15%] C2 ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUES ET DE LA DURABILITÉ, PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE, ORGANISATION, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, CARACTÈRE INNOVANT [30%] C3 PRIX [30%], T200 Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnité.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li><li>• La description du projet et des enjeux est suffisante.</li><li>• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art. 14 LMP (2019).</li><li>• Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li><li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li><li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité-prix.</li><li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li><li>• Les délais sont corrects.</li><li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.</li></ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	-
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li><li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li></ul>

